



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**CHSCT-D  
du 15 octobre 2021  
déclaration liminaire  
de la FSU 23**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, président du CHSCTD de la Creuse,  
Mesdames et messieurs les membres du CHSCTD,

Alors que la plupart des départements ont d'ores et déjà tenu un CHSCT-D depuis la rentrée scolaire, aujourd'hui, près d'un mois et demi après la rentrée des classes se tient enfin le premier CHSCTD de l'année en Creuse. La FSU23 l'avait demandé à plusieurs reprises. Nous regrettons sa tenue tardive. La quantité de points à traiter prouvent l'intérêt que nous aurions eu à nous réunir plus tôt tant les sujets en cette rentrée encore « sous covid » sont nombreux. Par ailleurs, la réunion d'un CHSCTD de rentrée aurait permis d'envisager et peut-être de mettre en place les mesures adaptées visant à préserver la santé des personnels.

Sur ce point, la FSU23 dénonce l'absence de livraison de masques aux personnels du premier degré (enseignantes, enseignants et AESH) alors que la première période est presque achevée. Pourtant, les masques sont dans les locaux de la DSDEN23 depuis le jour de la rentrée ! Nous vous demandons en audience de procéder à un appel à besoins via le courrier du jeudi afin que, dans un premier temps, les masques soient acheminés rapidement et prioritairement aux personnels vulnérables et aux personnels n'ayant pas ou plus de masques. Rien n'a été fait ! Ainsi, les personnels s'assurent de leur propre protection à rebours du cadre réglementaire qui oblige l'IA-DASEN, en sa qualité d'employeur, à prendre toutes les mesures visant à garantir la santé et la sécurité des personnels !

Les personnels du second degré, eux, ont reçu des masques dès le jour de la rentrée. Un réassort est en cours pour que les personnels du second degré reçoivent des masques avant les vacances d'automne. C'est ici une différence de traitement qui est incompréhensible alors que les personnels du premier degré accueillent des élèves non-éligibles à la vaccination et qui respectent plus difficilement les gestes barrières ! De même, les auto-test, qui étaient distribués l'année dernière, ne le sont plus. Ils sont pourtant importants pour la protection de toutes et tous. La FSU23 demande à ce qu'une distribution d'auto-test se fasse au plus vite.

Par ailleurs, la FSU23 regrette d'apprendre par voie de presse les fermetures d'écoles et d'établissements pour cause de Covid. Ainsi, les représentantes et représentants du personnel, membres du CHSCTD, sont destinataires en même temps que le public, d'informations concernant les personnels qu'ils ont vocation à défendre et à représenter. Cette absence de communication rompt avec l'engagement pris par votre prédécesseur et l'ancien Secrétaire Général de communiquer de manière hebdomadaire un point de situation. La FSU23 demande à ce que ce point soit à nouveau effectif.

Enfin, depuis le 4 octobre, les élèves d'école primaire ne sont plus tenus de porter des masques en intérieur. Si les personnels aspirent à retrouver un fonctionnement le plus ordinaire possible, la fin de l'obligation du port du masque ne doit pas exposer les personnels. Pour la FSU23, il n'est pas acceptable que cette mesure ne soit pas accompagnée par d'autres mesures qui visent à protéger les personnels. En cela, la FSU23 demande une campagne massive et régulière de dépistage des élèves à l'aide de tests salivaires. Pour rappel, une modélisation de l'INSERM conclut qu'avec un test salivaire 2

fois par semaine et un taux d'adhésion à 50% des familles, réduirait de 75% le nombre de cas dans les écoles.

Aujourd'hui, vous présidez donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, votre premier CHSCTD en Creuse. La FSU23 a, à cœur, de faire fonctionner le CHSCT-D pour garantir effectivement la santé et la sécurité des personnels dans tout le département. Elle a toujours été force de propositions. Si le CHSCTD de la Creuse a pu, sur certaines situations, travailler à la prévention de la santé des personnels, beaucoup reste à faire sur de nombreux points pour lesquels le travail est non-abouti ou est parfois resté au stade embryonnaire :

- **Sur le traitement des fiches SST** : Au regard de l'intérêt que présente les fiches SST, la diffusion d'informations relatives à la procédure arrêtée ainsi que sur l'espace dédié sur le site de la DSDEN23 doit être renouvelée. Leur traitement, pour que leur rédaction conserve un intérêt, doit être fait dans un délai réduit, or nous n'avons pas traité l'ensemble des fiches de l'année scolaire précédente. Enfin, leur traitement doit également permettre de réellement prévenir les risques et d'améliorer les conditions de travail des personnels.
- **Sur les protocoles départementaux** : Le CHSCT-D a produit des protocoles départementaux. Ils ont pour vocation à permettre d'apporter une réponse rapide et adaptée aux situations fréquemment rencontrées par les personnels : violences et incivilités, élèves hautement perturbateurs, relation avec les collectivités territoriales. Pourtant, ils ne sont pas toujours appliqués ou trop souvent partiellement. Il serait intéressant d'en rappeler l'existence à tous les personnels ainsi qu'aux IEN qui ont une responsabilité vis à vis des agentes et agents exerçant sur leur circonscription.
- **Sur le rôle de prévention du CHSCTD de la Creuse** : Le CHSCT-D ne joue pas pleinement son rôle de prévention, comme on peut le voir à l'école Tristan L'Hermite de La Souterraine, où les personnels sont exposés à des taux alarmants de radon depuis plusieurs années et qui sont toujours à la veille d'être destinataires de la première préconisation écrite visant à les protéger. Ce n'est qu'après insistance et multiple relance de la FSU23 qu'ont eu lieu cette semaine les premières visites médicales !
- **Sur la question de l'égalité femmes-hommes** : Nous regrettons que cette question n'ait toujours pas sa place en CHSCT-D. Un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a dû être établi au niveau ministériel avant le 31/12/2020. A ce jour, le travail engagé pour l'égalité professionnelle est toujours à l'arrêt. Un avis avait pourtant été adopté à l'unanimité, lors du CHSCT-D du 25 mars 2021, indiquant qu'il « est important d'associer les représentants du personnel aux travaux de conception du plan d'action, dans le cadre de groupes de travail dédiés ». Il semble nécessaire de faire évoluer nos pratiques en la matière et d'avoir accès notamment au bilan de situation comparée (mais pas que) qui permettrait de dresser un premier état des lieux ; première étape nécessaire afin de réduire les inégalités professionnelles dans nos métiers ainsi que proposer un plan d'action départemental sur ce point.
- - **Sur les visites d'établissements** : elles n'ont pu se dérouler normalement les années précédentes, il est souhaitable de les remettre en place rapidement.

En novembre 2020, la FSU23 avait alerté le CHSCT-D et demandé à ce qu'une enquête soit menée sur les conditions de travail des enseignantes référentes et enseignants référents sur le département suite au congé de maladie imputable au service reconnu pour deux de ces personnels du département. L'IA-DASEN, à l'époque, avait fait le choix de transférer cette enquête au CHSCT-A, qui s'en est saisi. Le rapport d'enquête a été communiqué aux personnels auditionnés ainsi qu'aux représentants du

personnels plus d'un mois après la rentrée, plus de cinq mois après l'enquête. Une communication plus précoce aurait pourtant permis de mettre en place des adaptations pour améliorer le cadre de travail des enseignants avant la rentrée pour que d'autres personnels ne se retrouvent pas dans la même situation. Par ailleurs, alors que la situation des enseignants référents vient de faire l'objet d'une enquête, l'absence d'appel à candidature pour pourvoir le poste vacant d'Aubusson est incompréhensible sauf à vouloir faire porter la charge de travail sur les autres secteurs ou à ne pas répondre aux demandes sur le secteur.

En cette rentrée, la situation de certains établissements scolaires du second degré est à déplorer. La cité scolaire Raymond Loewy de La Souterraine fait l'objet de manifestation des communautés éducative et estudiantine locales. Cette cité scolaire avait été visitée par une délégation du CHSCT-D en 2017. Les conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves sont pires aujourd'hui. Nous sommes aujourd'hui aussi alarmés par le collège de Crocq qui ferme ses portes pour un défaut de construction qui aurait pu avoir des conséquences graves. Une cellule de crise a été constituée sans que l'expertise des représentantes et représentants du personnels n'y soit associée par leur présence. Il est urgent que le CHSCTD se saisissent de ces deux situations et que des réponses soient apportées rapidement afin que les conditions de travail des personnels concernés redeviennent acceptables.

La réforme du « Baccalauréat Blanc » , qui a de nouveau été modifiée durant l'été, est lourde de conséquences dans les établissements du second degré qui doivent maintenant mettre en place dans l'urgence un projet d'évaluation commun, tout en ayant déjà commencé à évaluer...

Enfin, nous avons célébré le 21 septembre dernier, un triste anniversaire, celui du suicide de Christine Renon, notre collègue directrice à Pantin. Depuis 2 ans, rien n'a évolué... Pire, la gestion du Covid par le Ministère, par ses improvisations et changements permanents n'a cessé de mettre la pression sur les directrices et directeurs. Dans ce contexte, la proposition de loi Rilhac est une provocation ! Si elle était votée en l'état, elle n'arrangerait pas la situation de ces collègues, elle détériorera un peu plus le travail des équipes enseignantes en instaurant une autorité hiérarchique là où personne n'en veut. Dans la Creuse, des préconisations pourtant rapides à mettre en œuvre avaient été portées par la FSU23, presque aucune n'a été mise en place. Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de faire ce que votre prédécesseur n'a pas su ou voulu faire.

Pour finir, nous commémorons aujourd'hui l'assassinat de notre collègue, professeur d'histoire-géographie, Samuel Paty. Assassiné pour avoir voulu faire vivre la liberté d'expression. Ce lâche assassinat a suscité une forte émotion bien au-delà de la communauté éducative. Depuis, rien n'a été fait. La FSU23 dénonce les politiques mises en œuvre, qui sont à l'origine de l'augmentation des inégalités et de la misère qui nourrissent la violence, les extrêmes et l'obscurantisme. La loi sur le séparatisme qui vise davantage à cibler une population qu'à améliorer le vivre ensemble et la campagne « laïcité » qui n'en porte que le nom mais qui exacerbe encore un peu plus les différences culturelles des élèves que nous accueillons dans nos établissements ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Vous l'aurez compris, il y a beaucoup à faire tant sur le plan national que sur le plan départemental. La FSU23 prend à cœur l'amélioration des conditions de santé et de sécurité de toutes et tous. Nous espérons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que vous partagez cette ambition. La FSU23 est et restera force de propositions. Gageons que vous saurez nous entendre.